



**Secrétariat général
Service des ressources humaines
Sous-direction de la gestion des carrières et de la
rémunération**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de service

SG/SRH/SDCAR/2019-641

12/09/2019

Date de mise en application : Immédiate

Diffusion : Tout public

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 0

Objet : Arrêté portant composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions techniques ou administratives

Résumé :

Arrêté

12 SEP. 2019

portant composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions techniques ou administratives

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 10 février 2009 instituant des commissions consultatives paritaires compétentes à l'égard de certains agents non titulaires au ministère chargé de l'agriculture ;

Vu l'arrêté du 24 avril 2019 désignant les représentants de l'administration et les représentants du personnel au sein de la commission consultative paritaire nationale compétente à l'égard des agents contractuels exerçant des fonctions techniques ou administratives ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions techniques ou administratives de catégorie A ;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions techniques ou administratives de catégorie B et C ;

Vu les désignations des organisations syndicales habilitées à le faire ;

Arrête :

Article 1^{er}

La composition de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions techniques ou administratives est fixée ainsi qu'il suit :

A – Représentants de l'administration

a) Membres titulaires :

- Monsieur Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines ;
- Madame Noémie Le Quellenc, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Emmanuel Bouyer, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Madame Christine Mourrieras, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Isabelle Paysant, cheffe du bureau du pilotage du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » ;
- Madame Angélique Pluta, cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;
- Madame Sophie Taristas, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;
- Madame Danielle Salzère, cheffe du bureau de l'administration des personnels ;
- Madame Isabelle Sarthou, cheffe du bureau de la gestion des dotations et des compétences ;
- Monsieur Sébastien Faugere, chef de la mission des affaires générales et ressources humaines au sein de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises.

b) Membres suppléants :

- Madame Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Alain Schost, ingénieur général chargé d'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Cédric Montesinos, adjoint à la sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Damien Bailleul, chargé de mission d'appui réglementaire au bureau de gestion des personnels contractuels ;
- Madame Anne Hugues, adjointe à la cheffe du bureau de gestion des personnels contractuels ;

- Madame Fabienne André, adjointe au chef de la mission des affaires générales de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises ;
- Madame Angèle Manche, adjointe à la cheffe du bureau du pilotage du programme « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation » ;
- Monsieur Frédéric Stainer, chef de la mission des affaires générales de la direction générale de l'alimentation ;
- Monsieur Pascal Cossard, adjoint à la cheffe du bureau de l'administration des personnels ;
- Monsieur Nicolas Calame, analyste emplois compétences au bureau de la gestion des dotations et des compétences

B - Représentants des organisations syndicales

1) Collège de la catégorie A

Titulaires

- Madame Pascale Homolle-Lotteau (Alliance du Trèfle) ;
- Madame Nadia Ihadadène (Alliance du Trèfle) ;
- Madame Christine Fontaine (Alliance du Trèfle) ;
- Monsieur Jacques Moinard (CFDT) ;
- Monsieur Jean-Yves Thérin (FSU CGT).

Suppléants

- Madame Muriel Mahé (Alliance du Trèfle) ;
- Madame Pascale Ilinca (Alliance du Trèfle) ;
- Madame Agnès Giraud (Alliance du Trèfle) ;
- Monsieur Eric Garbéroglio (CFDT) ;
- Monsieur Patrick Joffroy (FSU CGT).

2) Collège des catégories B et C

Titulaires

- Madame Noémie Autef (FO) ;
- Monsieur David Desjardins (FO) ;
- Monsieur Thierry Cathala (CFDT) ;
- Madame Christine Delcolle (FSU CGT) ;
- Monsieur Youssef Heddaji (FSU CGT).

Suppléants

- Monsieur Aboubakar Moumouni Jeanjean (FO) ;
- Madame Anne-Sophie Kurzydlo (FO) ;
- Madame Estelle Herbach (CFDT) ;
- Madame Sarah Banié (FSU CGT) ;
- Madame Séverine Thouvenel (FSU CGT).

Article 2

L'arrêté du 15 avril 2019 désignant les représentants de l'administration et les représentants des personnels au sein de la commission consultative paritaire compétente à l'égard des agents non titulaires exerçant des fonctions techniques ou administratives est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le,

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,
Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint à la sous-directrice
de la gestion des carrières
et de la rémunération

Emmanuel BOUYER